

Soutenez ESCP Business School

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022
Solde de 13 %



IT ALL STARTS HERE

BERLIN | LONDON | MADRID | PARIS | TURIN | WARSAW



Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage constitue un levier de croissance car elle participe au financement de l'apprentissage et de la formation initiale des étudiants.

Il s'agit d'un impôt que toutes les entreprises doivent verser avant le 31 mai 2022.

Sa particularité : les entreprises peuvent choisir librement une partie des bénéficiaires.

Choisissez ESCP !

En 2022, un enseignement d'excellence soutenu par votre taxe d'apprentissage

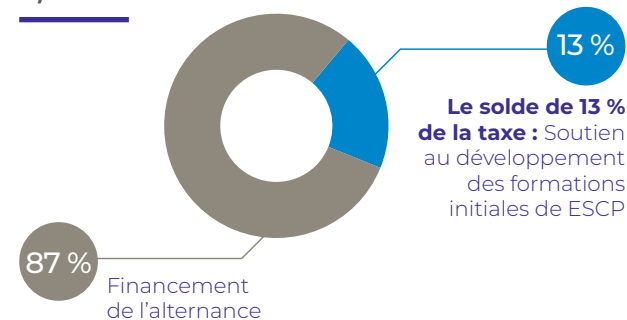
En nous attribuant votre taxe d'apprentissage, vous soutenez les projets de ESCP et contribuez à la qualité de la formation de vos futurs collaborateurs.

Nous comptons sur votre soutien pour accroître notre rayonnement et développer une pédagogie performante répondant à vos besoins.

Les entreprises affectent directement le solde de 13 % de la taxe d'apprentissage aux établissements et organismes autorisés à en bénéficier. ESCP est habilitée à recevoir la totalité du solde de 13 %.

Choisissez de verser intégralement le solde de 13 % à ESCP avant le 31 mai 2022 (Code UAI : 0753547Y).

0,68 % de la masse salariale brute 2021



■ Le 13 % est consacré au financement des écoles qui proposent des formations initiales, technologiques et professionnelles.

■ Financement de l'alternance - 87 % : part destinée à financer les formations en apprentissage (via les OPCO).



Faites de votre taxe d'apprentissage un levier de partenariat

- **Rejoignez** notre réseau de Partenaires ESCP et développez votre marque employeur
- **Bénéficiez** d'un accompagnement de notre équipe Partenariats
- **Orientez** votre politique de recrutement en ayant accès aux stagiaires et aux apprentis ESCP
- **Participez** aux événements de visibilité : Speed dating métiers, études de cas, conférences
- **Partagez** nos valeurs d'ouverture sociale et de diversité
- **Soutenez** les projets stratégiques de ESCP



La Taxe d'Apprentissage contribue à l'évolution de notre enseignement et participe :

- **À l'innovation** pédagogique et la transformation digitale de nos programmes
- **Au recrutement** d'enseignants-chercheurs
- **À l'internationalisation** de nos formations
- **Au développement** de projets entrepreneuriaux portés par nos étudiants
- **À notre engagement** solidaire et responsable

Comment verser votre taxe ?

Adressez nous votre versement directement **avant le 31 mai 2022**



PAR VIREMENT EN PRÉCISANT :
NOM ENTREPRISE + SIRET + TA 2022

IBAN : FR76 3000 4028 3700 0109 7748 694
BIC : BNPAFRPPXXX

ou



PAR CHÈQUE À L'ORDRE
DE ESCP BUSINESS SCHOOL

À l'adresse ci-dessous :
GIE Groupe CCI
ESCP Taxe d'apprentissage
Madame DUNET
47 rue de Tocqueville
75017 Paris



VOTRE REÇU LIBÉRATOIRE

☉ Faites votre demande sur escp.agires.com

Soutenez ESCP Business School

ESCP en quelques chiffres

170

Professeurs-chercheurs représentant plus de 33 nationalités, sur nos 6 campus

8 000+

étudiants dans nos programmes diplômants, soit un total de 122 nationalités différentes

5 000

Participants de haut niveau dans nos programmes de formation continue

140

partenariats académiques en Europe et dans le monde

6

campus urbains

68 000

anciens élèves actifs dans plus de 150 pays dans le monde

ESCP bénéficie des meilleures accréditations internationales.
Nos campus européens sont officiellement reconnus dans leur pays.



**5 European Higher Ed
accreditations**

BERLIN

Heubnerweg 8-10
14059 Berlin, Deutschland

LONDON

527 Finchley Road
London NW3 7BG, United Kingdom

MADRID

Arroyofresno 1
28035 Madrid, España

PARIS RÉPUBLIQUE

79, av. de la République
75543 Paris Cedex 11, France

PARIS MONTPARNASSE

3, rue Armand Moisant
75015 Paris, France

TURIN

Corso Unione Sovietica, 218 bis
10134 Torino, Italia

WARSAW

c/o Kozminski University
International Relation Office
57/59 Jagiellońska St.
03-301 Warsaw, Poland

Votre contact



Bénédicte Gosselin
bgosselin@escp.eu